



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives :
financement de la promotion de l'égalité des sexes
et de l'autonomisation des femmes**

Déclaration présentée par la Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des églises, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

Organisations féminines œcuméniques : la justice pour les pauvres et la protection de la vie et de la création restent d'une importance capitale

1. Les églises œcuméniques et les femmes croyantes s'adressent à la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des travaux qu'elle mène sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et du développement et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, avec une interprétation du « développement » qui leur est propre.

2. La tradition chrétienne et le mandat biblique accordent une importance capitale à la justice envers les personnes économiquement défavorisées et à la protection de la vie et de la création. Nous sommes convaincus que le monde voulu par Dieu est un monde d'abondance pour tous. Or, dans le monde qu'a créé l'humanité, c'est la misère qui domine, surtout parmi les femmes. Un nombre démesuré de femmes n'a pas accès aux richesses créées par Dieu.

3. Pour les organisations féminines œcuméniques, le développement authentique est celui qui génère des relations justes, équitables et généreuses. L'égalité des femmes et des hommes, toutes races et classes sociales confondues, est un principe consacré par les droits de l'homme et l'une des conditions de la justice sociale et le préalable indispensable au développement et à la paix. Grâce, notamment, aux nouvelles perspectives ouvertes par les conférences des Nations Unies, il est de plus en plus largement admis que le développement suppose l'égalité entre les sexes.

4. En 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté et signé le Programme d'action de Beijing par lequel ils se sont engagés à prendre des mesures stratégiques afin de remédier à la persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes, à l'inégalité face aux structures et politiques économiques et au partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux.

5. Dans le Consensus de Monterrey, adopté et signé lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue au Mexique en 2002, les États Membres de l'ONU se sont dit résolus à mobiliser des ressources financières en faveur du développement humain durable, de l'élimination de la pauvreté et de l'égalité des sexes (en préconisant plus précisément d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs). Veiller à ce que le Consensus de Monterrey et son application viennent effectivement à bout de l'inégalité sous ses différentes formes demeure, pour les églises, une obligation morale.

6. En se faisant témoins et défenseurs de la justice divine, les organisations féminines œcuméniques sont amenées à invoquer le Programme d'action de Beijing et les problèmes qui continuent de se poser dans les domaines relevant des six axes d'intervention établis dans le Consensus de Monterrey et à proposer des politiques différentes, dans lesquelles la priorité est donnée à la vie et à la promotion de rapports justes.

Mobiliser les ressources nationales pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement

7. Il est souligné, dans le Consensus de Monterrey, que, pour mobiliser des ressources nationales au service du développement, il importe d'appliquer des politiques monétaires et budgétaires de lutte contre l'inflation et le ralentissement économique et de libéraliser les services financiers. Pour résumer, de telles politiques ont pour effet de juguler les dépenses publiques et de consolider les recettes publiques. Dans la pratique, les dépenses du secteur social subissent souvent des réductions draconiennes, alors que des dépenses et des investissements militaires excessifs sont maintenus afin de produire des armes et d'en acquérir. Il en résulte une détérioration de l'accès des femmes et des enfants aux services sanitaires et éducatifs de base.

8. En recommandant de libéraliser les services financiers pour mobiliser l'épargne intérieure, le Consensus de Monterrey ne tient pas compte du fait qu'il est difficile pour les femmes pauvres, en particulier les autochtones et les membres de groupes raciaux vivant en marge de la société, d'obtenir un prêt dans la mesure où elles ne possèdent pas grand-chose en leur nom propre et du fait d'idées fausses – démenties par les faits – selon lesquelles elles seraient incapables de rembourser les emprunts contractés. Si l'utilité des microfinancements est reconnue dans le Consensus de Monterrey, la libéralisation du secteur financier réduit le pouvoir de l'État d'accorder un crédit à des conditions préférentielles aux petites entreprises, notamment à celles dirigées par des femmes.

9. Compte tenu de ce qui précède, les organisations féminines œcuméniques proposent les mesures suivantes :

- Protéger la part des budgets publics allouée aux secteurs sociaux en difficulté en systématisant la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et la comptabilisation de la contribution des femmes à l'économie;
- Instaurer une imposition progressive (notamment une imposition plus sévère, au niveau international, des armes légères et de petit calibre et un contrôle plus étroit des paradis fiscaux et la réduction de leur nombre);
- Veiller à ce que les femmes pauvres puissent obtenir des prêts, notamment en défendant leurs droits patrimoniaux.

Mobiliser les ressources internationales pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement

10. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle des flux de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct, qui stimulent la formation de capital, le transfert de technologie et la création d'emplois. Si l'investissement étranger direct crée des perspectives de revenu pour les femmes, spécialement dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre et orientées vers l'exportation, de nombreux problèmes subsistent, comme la perte d'emploi et la rétrogradation, le piétinement de la formation professionnelle et les inégalités de salaires entre hommes et femmes. En outre, dans le cadre des efforts intensifs qu'ils mènent pour attirer l'investissement étranger direct, les gouvernements des pays en développement accordent de généreux avantages fiscaux aux investisseurs étrangers, au détriment des recettes publiques et par voie de conséquence, des dépenses en faveur du secteur social.

11. Le Consensus de Monterrey encourage la libéralisation des flux de capitaux entre les pays, notamment les placements de portefeuille à court terme. Ces flux extrêmement mobiles sont associés à une appréciation des taux de change, à l'instabilité des comptes de capital, voire à des crises financières, d'un coût social et économique considérable pour les pauvres et les femmes, sous la forme d'une perte d'emplois, d'une augmentation des prix et d'un effondrement des recettes publiques. Afin de se prémunir contre l'instabilité des monnaies étrangères et des flux de capitaux, les gouvernements de nombreux pays en développement accumulent ou conservent d'importantes réserves de ces monnaies, dont le montant ne peut être consacré au développement social.

12. Les envois de fonds vers des pays en développement de la part de travailleurs migrants dont un nombre croissant de femmes ayant trouvé un emploi dans un pays industrialisé grossissent depuis peu les flux de capitaux privés. Toutefois, les droits de transfert perçus par les banques et d'autres institutions financières, ainsi que la double imposition, réduisent le montant effectif des fonds reçus par les familles dans le pays d'origine.

13. Compte tenu de ce qui précède, les organisations féminines œcuméniques proposent les mesures suivantes :

- Renforcer les instruments multilatéraux et la marge d'action nationale afin que l'investissement étranger direct soit géré de façon à encourager le transfert de technologie, à restreindre le rapatriement des bénéficiaires, à garantir le respect des normes du travail et à promouvoir l'égalité entre les sexes et les races;
- Taxer les mouvements de capitaux à court terme et revoir les structures des réserves de devises afin de constituer des fonds publics mondiaux qui financeraient le développement et la réalisation des objectifs en matière d'égalité des sexes;
- Revoir la place faite et les ressources allouées à la promotion de l'égalité entre les sexes dans les stratégies de réduction de la pauvreté;
- Réduire les droits de transfert perçus sur les envois de fonds, supprimer la double imposition des migrants et étudier les effets à long terme de ces envois de fonds sur le développement et l'égalité entre les sexes.

Le commerce en tant que moteur de l'égalité des sexes et de la participation des femmes au développement

14. Le Consensus de Monterrey fait de la libéralisation cohérente des échanges commerciaux l'un des moteurs du développement, alors même que l'incapacité de ce type de politique à promouvoir une croissance capable d'atténuer sensiblement la misère est de plus en plus manifeste. L'analyse présentée dans le Consensus néglige également l'objectif de l'égalité entre les races et les sexes. Si, dans certains cas, la libéralisation du commerce a créé des emplois et des revenus, surtout pour les femmes qualifiées employées dans les industries d'exportation, ces réformes ont en même temps provoqué une vague de chômage dans les industries nationalisées, en concurrence avec les produits importés et à forte intensité de main-d'œuvre, qui emploient une majorité de femmes. Alors que les prix chutent, des millions de femmes continuent de trimer pendant de longues heures dans des conditions de travail déplorables, avec peu de moyens de défendre leurs droits. Dans la plupart des cas, l'expansion du commerce n'a pas réussi à imposer sa dynamique à l'emploi.

15. Si le problème que pose la restriction de l'accès des pays en développement aux marchés agricoles – fortement protégés et subventionnés – des pays industrialisés est reconnu dans le Consensus de Monterrey, il n'y est peu ou pas question des structures sous-jacentes qui font que les économies pauvres exportent des produits de base et des services de faible valeur unitaire mais importent des produits et des services à forte valeur ajoutée technologique. La vente au rabais des importations agricoles et le contrôle accru de la production alimentaire par les entreprises compromettent gravement les moyens de subsistance et le droit à l'alimentation de la population et surtout des femmes des pays en développement.

16. Compte tenu de ce qui précède, les organisations féminines œcuméniques proposent les mesures suivantes :

- Effectuer une analyse approfondie des répercussions des politiques commerciales multilatérales et bilatérales sur les pauvres et sur les femmes;
- Promulguer des règlements visant à mettre fin au dumping des importations agricoles;
- Passer des accords internationaux relatifs aux produits de base dans lesquels un prix de base fixe est établi pour ces produits;
- Appliquer des mesures favorables aux pauvres et prenant en compte la problématique hommes-femmes, qui garantissent à toutes les femmes un accès équitable aux ressources productives, notamment à la terre et au crédit.

Effets de la dette extérieure sur l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement

17. Le Consensus de Monterrey reconnaît qu'il importe d'améliorer la viabilité financière des pays en développement dont l'endettement est excessif. Le paiement de la dette extérieure et de ses intérêts pèse lourdement sur les finances publiques des pays en développement, qui procèdent alors à des coupes sombres dans les investissements en faveur des secteurs sociaux, au détriment de l'accès des pauvres et des femmes à l'éducation et à la santé. Les conditions dont sont assortis l'octroi de prêts et le réaménagement de la dette ne font qu'aggraver le problème.

18. Compte tenu de ce qui précède, les organisations féminines œcuméniques proposent à nouveau les mesures suivantes :

- Annuler sans condition toutes les dettes injustifiées réclamées aux pays en développement;
- Adopter une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes afin que les ressources libérées servent à financer des programmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation des femmes au développement.

Coopération financière et technique internationale à l'appui de l'égalité des sexes et de la participation des femmes au développement

19. Si le Consensus de Monterrey ne manque pas de souligner que l'aide publique au développement (APD) sert à appuyer l'éducation, la santé, le développement des infrastructures publiques, l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement, il passe sous silence le fait que la mise en œuvre de réformes

commerciales favorables aux pauvres et l'annulation de la dette rendraient l'APD inutile. Le versement de cette aide aux pays en développement dépend souvent de critères politiques (liés surtout à la sécurité nationale) plutôt que d'un ensemble de critères transparents et prévisibles accordant une large place à l'élimination de la pauvreté et à l'égalité entre les sexes. L'aide est souvent soumise à des conditions de nature macroéconomique qui aggravent la pauvreté et les inégalités entre les sexes tout en entraînant une hausse du prix des biens, des services et des travaux.

20. Les organisations féminines œcuméniques proposent les mesures suivantes :

- Améliorer les plans d'aide institutionnels et y intégrer la problématique hommes-femmes afin de renforcer l'efficacité de l'aide et la responsabilité mutuelle des donateurs et des gouvernements destinataires;
- Accroître la prise en main des politiques et des programmes d'aide par les pays bénéficiaires, par le biais, notamment, de consultations ouvertes et étendues avec la société civile, des groupes confessionnels, des associations de femmes et d'autres groupes de population marginalisés, aux stades de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des programmes;
- Mettre au point des mécanismes garantissant l'allocation de montants importants de l'APD à des projets de développement social et de promotion de l'égalité entre les sexes identifiés par les pays (par exemple, des projets d'assistance technique à la ventilation des données par sexe).

Problèmes structurels que pose le financement d'initiatives à l'appui de l'égalité entre les sexes et de la participation des femmes au développement

21. Le Consensus de Monterrey préconise davantage de cohérence et de coordination entre les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Ce constat est pris en compte dans le programme de cohérence entre le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui, concrètement, a abouti au renforcement des réformes économiques néolibérales. Dans l'ensemble, ces politiques ont eu pour effet de regrouper les moyens de production et les ressources, en particulier le capital, entre les mains d'un petit groupe, et ont entraîné une baisse draconienne des investissements en faveur du développement social.

22. Dans les pays en développement, en cette période de mondialisation économique, la gestion macroéconomique échappe de plus en plus aux gouvernements, censés œuvrer en faveur des droits de l'homme et s'acquitter des engagements relatifs au développement pris sous l'égide de l'ONU, pour aller aux institutions commerciales et financières multilatérales. Bien qu'elles tiennent un discours favorable au développement, ces institutions sont toujours gouvernées par les intérêts des pays industrialisés et des grandes entreprises; le poids des pays en développement et des organisations de la société civile reste très faible et leur voix est inaudible. Il n'est donc pas surprenant que des problèmes fondamentaux comme l'aggravation des inégalités et la nécessité de créer et de mettre en route des mécanismes de redistribution, à l'intérieur du système financier et commercial international, aient été relégués à l'arrière-plan.

23. Les organisations féminines œcuméniques proposent les mesures suivantes :

- Démocratiser les structures de la gouvernance économique mondiale, notamment en faisant en sorte que les femmes y soient représentées et y participent;
- Renforcer les cadres réglementaires mondiaux afin que les institutions internationales, les gouvernements et les entreprises respectent les droits de l'homme, les normes du travail et les accords relatifs à l'environnement;
- Améliorer le système de promotion de l'égalité entre les sexes à l'ONU et dans les institutions commerciales et financières internationales.

Note

Les organisations ci-après, qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, s'associent à la déclaration figurant dans le présent document : Association des femmes presbytériennes d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), Service chrétien mondial, Fédération luthérienne mondiale, Église presbytérienne des États-Unis, United Methodist Church/General Board of Global Ministries, Fédération mondiale des femmes des églises méthodistes et unies, Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants et Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines.
